

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 2F 3L HOLDING

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le					Exercice N-1 clos le							
		3	1	0	2	0	2	0	2	2				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209					210				
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215						214			
				services *		217						218	61 426	60 837
					Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)								222	
	Production immobilisée *									224				
	Subventions d'exploitation reçues									226				
	Autres produits									230		1		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)									232	61 426	60 838		
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)									234			
		Variation de stock (marchandises) *									236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)									238					
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *									240					
Autres charges externes * :		dont crédit bail : mobilier							242	4 799	6 269			
Impôts, taxes et versements assimilés		dont taxe professionnelle (CFE et CVAE *		243					244	2 557	1 976			
Rémunérations du personnel *									250	30 000	20 000			
Charges sociales (cf. renvoi 380)									252	9 329	6 466			
Dotations aux amortissements *									254					
Dotations aux provisions									256					
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259						262			
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260									
Total des charges d'exploitation (II)									264	46 686	34 711			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									270	14 741	26 127			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS		Produits financiers (III)									280	14 330	5 637	
	Produits exceptionnels (IV)									290	39 942			
	Charges financières (V)									294	5 063	5 483		
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347					300				
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			348									
Impôts sur les bénéfices * (VII)									306	6 446				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)									310	57 504	26 281			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2							312	57 504	314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *									316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles									318				
	Provisions non déductibles *									322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)									324	6 446			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248				330				
		Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)		249								
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									997				
	Entreprise nouvelles (44 septies)	986	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44 trisocties)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138	342					
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 bis octies)	991								
	Divers ZFA NG d'art (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992		350				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				993	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)								
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2								352	63 950	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)										356			
	Déficits antérieurs reportables : *21.....1.65 dont imputés sur le résultat :										360	21 165		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2							370	42 785	372			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

2F3L
Société à responsabilité limitée
au capital de 306 576 euros
Siège social : 5, Rue du Sourdonnet - 17570 LES MATHES
879 788 768 RCS LA ROCHELLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 19 MARS 2024

L'an deux-mille vingt-quatre
Le dix neuf mars,
A 19 heures,

Les associés de la société 2F3L, société à responsabilité limitée au capital de 306 576 euros, divisé en 34 064 parts de 9 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 5, Rue du Sourdonnet 17570 LES MATHES, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

- Madame Fanny MINEAU, titulaire de 33 839 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Félix MINEAU, titulaire de 225 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Fanny MINEAU, gérante associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2023 et quitus à la gérance,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 octobre 2023,
- le rapport de gestion établi par la gérance,

FM

- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Le Président donne lecture à l'Assemblée du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 octobre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 octobre 2023 s'élevant à 57.504,24 euros de la manière suivante :

Au compte « AUTRES RESERVES »	26.846,64 euros
« Dotation à la réserve légale »	30.657,60 euros

Aucune distribution antérieure de dividende n'a eu lieu.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve successivement chacune des conventions mentionnées dans ce rapport.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérante et les associés ou leurs mandataires.

Fanny MINEAU
Gérante associée



Félix MINEAU
Associé



2F3L
Société à responsabilité limitée
au capital de 306 576 euros
Siège social : 5, Rue du Sourdonnet - 17570 LES MATHES
879 788 768 RCS LA ROCHELLE

RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 19 MARS 2024

Exercice clos le 31 octobre 2023

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 octobre 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 octobre 2023, l'activité de la Société a été la suivante :

Lors de cet exercice social, notre activité a été marquée par la réalisation d'un chiffre d'affaires de 61.426,20 € contre 60.837,12 € l'exercice précédent.

Il est à noter en date du 19 octobre 2023, la réduction du capital de 25 500 euros par diminution de la valeur nominale,

Puis augmentation du capital pour 156.960 € par la création de 17 440 parts sociales attribuées à Mme Fanny MINEAU,

Puis une réduction de capital de 79.884 € par voie de rachat en vue de l'annulation des 8.876 parts sociales appartenant à la société HERMES 17, portant le nouveau capital social à 306.576 €.

Ainsi que l'abandon de créances de la société HERMES 17 à 2F3L à hauteur de 39.942 €

7
M. F. M.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 octobre 2023, date de la clôture de l'exercice, il est à noter qu'aucun événement important n'est survenu.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er novembre 2023 sont les suivants :

Nous mettons tout en œuvre afin que la Société puisse jouer pleinement son rôle de Société Holding animatrice envers ses filiales.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Notre Société détient 100% du capital social de la SARL LE PRE DES SABLES, Société à responsabilité limitée au capital de 50.000,00 €, dont le siège social est situé Rue Jean Racine – 85460 L'AIGUILLON SUR MER, immatriculée au RCS de LA ROCHE SUR YON sous le numéro 798 014 742.

Cette filiale a réalisé un chiffre d'affaires de 673.110,51 € HT et un bénéfice de 59.178,53 € pour l'exercice clos le 31 octobre 2023.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 61.426,20 €uros.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 4.799,00 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 46.686,00 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 14.741,00 euros.

Le résultat de l'exercice clos le 31 octobre 2023 se solde par un bénéfice de 57.504,24 euros.

Comptes consolidés

Il est rappelé que l'ensemble constitué par notre Société et les entreprises qu'elle contrôle de manière exclusive ou conjointe, ne dépasse pas, depuis deux exercices

M. FA

consécutifs sur la base des derniers comptes annuels arrêtés, deux des trois critères de définition des petites entreprises de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'aucune de ces sociétés n'appartient à une catégorie mentionnée à l'article L. 123-16-2 du Code de commerce. Il a donc été décidé, en application des dispositions de l'article L. 233-17, 2° du Code de commerce, de ne pas établir de comptes consolidés ni de rapport sur la gestion du groupe. Cette décision est justifiée par une mention dans l'annexe aux comptes annuels.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 57.504,24 €uros

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 octobre 2023 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	57.504,24 €
Au compte « AUTRES RESERVES »	26.846,64 €
« Dotation à la réserve légale »	30.657,60 €

Distributions antérieures de dividendes

Aucune distribution antérieure de dividende n'a eu lieu.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à LES MATHES
Le 5 Janvier 2024

Fanny MINEAU
Gérante



ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	10
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	10
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	10
Permanence ou changement de méthodes	10
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	11
Etat des amortissements	11
Etat des provisions	11
Etat des échéances des créances et des dettes	11
Disponibilités en Euros	11
Charges à payer	11
Détail des charges à payer	12
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	12

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/11/2022 au 31/10/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique n'a été constaté au cours de l'exercice.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'a été constaté au cours de l'exercice.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/11/2022 au 31/10/2023

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 63
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39
Dettes fiscales et sociales	4 687
Total	4 988

ANNEXE

Exercice du 01/11/2022 au 31/10/2023

Détail des charges à payer

	Montant
INT.COURUS/EMPRUNT	
- INTERETS EMPRUNTS &DETTES	130
FRS, FACT A RECEVOIR	
- HONOS AAEC 2023	36
- HONOS AAEC 2023	3
COTISATION RSI	
- TNS REGUL 2023	3 764
- TNS REGUL 2023	647
- TNS REGUL 2023	276
- ASSURANCE DIVERS	132
Total	4 988

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -**Produits et charges exceptionnels**

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- ABANDON DE CREANCES	39 942	
Total	39 942	

Désignation de l'entreprise SARL 2F 3L HOLDING Neant *
 Adresse de l'entreprise 5 RUE DU SOURDONNET 17570 LES MATHES
 Numéro SIRET * 8 7 9 7 8 8 7 6 8 0 0 0 1 5
 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2



[Signature]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 1 1 0 2 0 2 3	3 1 1 0 2 0 2 2
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042	296 478	296 478
Total I (5)		044	048	296 478	296 478
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	050	052		
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *				
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070	16 111	29 805
	Clients et comptes rattachés*				
	Autres * (3)	072	074	300 140	285 869
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	20 129	63 556
	Charges constatées d'avance *	092	094		
Total II		096	098	336 381	379 229
Total général (I+II)		110	112	632 859	675 707

				Exercice N NET	Exercice N-1 NET
				1	2
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		306 576	255 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131			
	Report à nouveau	134		4 335	(47 446)
	Résultat de l'exercice	136		57 504	26 281
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I		142		368 415
Provisions pour risques et charges	Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		240 418	273 109
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		39	39
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	6 101	23 987	168 725
	Produits constatés d'avance	174			
Total III		176		264 443	441 872
Total général (I + II + III)		180		632 859	675 707

RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	136 374
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.